

DIVULGATION D'ENTENTE OU DE PARTAGE DE RÉTRIBUTION

(Art. 36 et 38 du Règlement sur les conditions d'exercice d'une opération de courtage, sur la déontologie des courtiers et sur la publicité)

Note: Si vous devez divulguer à plus d'un destinataire qui ne sont pas liés, veuillez vous assurer d'utiliser un second formulaire.

SECTION II DÉCLARATION Réglement sur les conditions d'exercice d'une opération de courtage, sur la décontologie des courtiers et sur la publicit **Coute entente de rétribution au bénéfice d'un situlaire de permis doit lui d'indiques sans délair et par écrit l'identité de l'autre personne ou société qui lui doit une rétribution, la nature de sa relation avec celle-ci, ainsi que la nature de la rétribution due, dans le cas d'un avantage autre que monétaire. ** (article 36) > Le déclare avoir une entente de rétribution avec : le ou les préteurs hypothéciaires subvants : autre : salute : Nature de la rétribution, si autre que monétaire (par exemple :voyage, volture, etc.) : Nature de la rétribution par agent partage ou prévoit partager sa rétribution doit sans délai d'unitguer co fait par écrit à la partie qu'il représente et conserver un exemplaire de l'avis domné à cet effet. De plus, le thitaile de permis doit divulguer lorsque toute autre rétribution est ou poura être payable, l'identité de l'autre personne ou société, et dans le cas d'un avantage autre que monétaire (par exemple :voyage, volture, etc.) : Nature de la rétribution so de prévoit partager sa rétribution doit sans délai divulguer co fait par écrit à la partie qu'il représente et conserver un exemplaire de l'avis domné à cet effet. De plus, le thitaile de permis doit divulguer (posque toute autre rétribution est ou poura être payable, l'identité de l'autre personne ou société, et dans le cas d'un avantage autre que monétaire (par exemple :voyage, volture, etc.) : Nature de la rétribution, si autre que monétaire (par exemple :voyage, volture, etc.) : Nature de la rétribution si autre que monétaire (par exemple :voyage, volture, etc.) : Nature de la rétribution si autre que monétaire (par exemple :voyage, volture, etc.) : Nature de la rétribution si autre que monétaire (par exemple :voyage, volture, etc.) : Nature de la rétribution si autre que monétaire (par exemple :voyage, volture, etc.) :	SECTION I	IDENTIFICATION DU OU DES DESTINATAIRES DE LA DIVULGATION
Règlement sur les conditions d'exercice d'une opération de courtage, sur la déontologie des courtiers et sur la publicité ** Toute entente de rétribution au bénéfice d'un titulaire de permis et qui peut mettre en conflit l'intérêt de ce titulaire avec celui d'une partie à une transaction, doit lui être divulguée par écrit. De plus, le titulaire de permis doit lui divulguer sans délai et par écrit l'identité de l'autre personne ou société qui lui doit une rétribution, la nature de sa relation avec celle-ci, ainsi que la nature de la rétribution avec : le ou les préteurs hypothécaires suivants : l'agence immobilière ou hypothécaires suivants : ul cou les préteurs hypothécaires suivants : ul cou les préteurs hypothécaires suivants : ul caute et la rétribution, si autre que monétaire (par exemple : voyage, voiture, etc.) : Nature de la rétribution, si autre que monétaire (par exemple : voyage, voiture, etc.) : Le titulaire de permis qui partage ou prévoit partager sa rétribution doit sans délai divulguer ce fait par écrit à la partie qu'il représente et conserver un exemplaire de l'avis donné à cet effet. De plus, le titulaire de permis doit divulguer, lorsque toute autre rétribution est ou pourra être payable, l'identité de l'autre personne ou société, et dans le cas d'un avantage autre que monétaire, la nature de la compensation. » (article 38) > Je déclare partager ou prévoir partager ma rétribution avec : le titulaire de permis suivant : autre personne ou société : Nature de la rétribution, si autre que monétaire (par exemple : voyage, voiture, etc.) : ACCUSÉ DE RÉCEPTION Le le la h h Le la	ADRESSE 1 MUNICIPALITÉ	CODE POSTAL MUNICIPALITÉ CODE POSTAL CODE POSTAL
« Toute entente de rétribution au bénéfice d'un titulaire de permis et qui peut mettre en conflit l'intérêt de ce titulaire avec celui d'une partie à une transaction, doit lui être divulguée par écrit. De plus, le titulaire de permis doit lui divulguer sans délai et par écrit l'identité de l'autre personne ou société qui lui doit une rétribution, la nature de sa relation avec celle-ci, ainsi que la nature de la rétribution due, dans le cas d'un avantage autre que monétaire. » (article 36) > Je déclare avoir une entente de rétribution avec : le ou les prêteurs hypothécaires suivants : le autre : Autre la rétribution, si autre que monétaire (par exemple : voyage, voiture, etc.) : Nature de la relation (par exemple : client, fournisseur, collaborateur, etc.) : Autre de la relation (par exemple : client, fournisseur, collaborateur, etc.) : Autre de la relation (par exemple : dient, fournisseur, collaborateur, etc.) : Autre de la relation (par exemple : dient, fournisseur, collaborateur, etc.) : Autre de la relation (par exemple : dient, fournisseur, collaborateur, etc.) : Autre de la relation (par exemple : dient, fournisseur, collaborateur, etc.) : De plus, le titulaire de permis qui partage ou prévoit partager sa rétribution est ou pourra être payable, l'identité de l'autre personne ou société, et dans le cas d'un avantage autre que monétaire, la nature de la compensation. » (article 38) > Je déclare partager ou prévoir partager ma rétribution avec : le littulaire de permis suivant : autre personne ou société : NATURE DU TITULAIRE DE PERMIS	SECTION II	DÉCLARATION
doit ful être divulguée par écrit. De plus, le titulaire de permis doit lui divulguer sans délai et par écrit l'identité de l'autre personne ou société qui lui doit une rétribution, la nature de sa relation avec celle-ci, ainsi que la nature de la rétribution due, dans le cas d'un avantage autre que monétaire. » (erticle 36) > Je déclare avoir une entente de rétribution avec : le ou les prêteurs hypothécaires suivants : le ou les prêteurs hypothécaires suivants : autre : Nature de la rétribution, si autre que monétaire (par exemple : voyage, voiture, etc.) : Nature de la rétribution, si autre que monétaire (par exemple : voyage, voiture, etc.) : Nature de la relation (par exemple : cilent, fournisseur, collaborateur, etc.) : ** Le titulaire de permis qui partage ou prévoit partager sa rétribution doit sans délai divulguer ce fait par écrit à la partie qu'il représente et conserver un exemplaire de l'avis donné à cet effet. De plus, le titulaire de permis doit divulguer, lorsque toute autre rétribution est ou pourra être payable, l'identité de l'autre personne ou société, et dans le cas d'un avantage autre que monétaire, la nature de la compensation. » (article 38) > Je déclare partager ou prévoir partager ma rétribution avec : le titulaire de permis suivant : autre personne ou société : Nature de la rétribution, si autre que monétaire (par exemple : voyage, voiture, etc.) : X** SIGNATURE DU TITULAIRE DE PERMIS DATE ** **SECTION III** ACCUSÉ DE RÉCEPTION Reçu à :	Règlement sur les conc	litions d'exercice d'une opération de courtage, sur la déontologie des courtiers et sur la publicité
tion avec celle-ci, ainsi que la nature de la rétribution due, dans le cas d'un avantage autre que monétaire. » (article 36) > Je déclare avoir une entente de rétribution avec :		
le ou les préteurs hypothécaires suivants : 'agence immobilière ou hypothécaire ou le courtier immobilièr agissant à son compte suivant : autre : autre :		
l'agence immobilière ou hypothécaire ou le courtier immobilier agissant à son compte suivant :	> Je déclare avoir	une entente de rétribution avec :
autre :	☐ le ou les prêteurs	hypothécaires suivants :
Nature de la rétribution, si autre que monétaire (par exemple : voyage, voiture, etc.) :	☐ l'agence immobili	ère ou hypothécaire ou le courtier immobilier agissant à son compte suivant :
Nature de la relation (par exemple : client, fournisseur, collaborateur, etc.) :	□ autre :	
« Le titulaire de permis qui partage ou prévoit partager sa rétribution doit sans délai divulguer ce fait par écrit à la partie qu'il représente et conserver un exemplaire de l'avis donné à cet effet. De plus, le titulaire de permis doit divulguer, lorsque toute autre rétribution est ou pourra être payable, l'identité de l'autre personne ou société, et dans le cas d'un avantage autre que monétaire, la nature de la compensation. » (article 38) > Je déclare partager ou prévoir partager ma rétribution avec : le titulaire de permis suivant :	Nature de la rétribution	n, si autre que monétaire (par exemple : voyage, voiture, etc.) :
exemplaire de l'avis donné à cet effet. De plus, le titulaire de permis doit divulguer, lorsque toute autre rétribution est ou pourra être payable, l'identité de l'autre personne ou société, et dans le cas d'un avantage autre que monétaire, la nature de la compensation. » (article 38) > Je déclare partager ou prévoir partager ma rétribution avec : le titulaire de permis suivant :	Nature de la relation (p	par exemple : client, fournisseur, collaborateur, etc.) :
> Je déclare partager ou prévoir partager ma rétribution avec : le titulaire de permis suivant :	exemplaire de l'avis donné à cet effet. De plus, le titulaire de permis doit divulguer, lorsque toute autre rétribution est ou pourra être payable, l'identité de l'autre personne ou société, et dans le cas	
le titulaire de permis suivant : autre personne ou société : Nature de la rétribution, si autre que monétaire (par exemple : voyage, voiture, etc.) : X		
autre personne ou société :	•	
Nature de la rétribution, si autre que monétaire (par exemple : voyage, voiture, etc.) :	·	
X SIGNATURE DU TITULAIRE DE PERMIS DATE SECTION III ACCUSÉ DE RÉCEPTION Reçu à: le à h X SIGNATURE DU DESTINATAIRE DE LA DIVULGATION 1 Reçu à: le à h X	·	
SECTION III ACCUSÉ DE RÉCEPTION Reçu à :		, s. date que meneral (per enemple : rejugge) tental ej etal) i
SECTION III ACCUSÉ DE RÉCEPTION Reçu à :	XCICMATURE DULTITURA	UDE DE DEDMIC
Reçu à :	SIGNATURE DU TITULA	INC DE FERIVIS DATE
XSIGNATURE DU DESTINATAIRE DE LA DIVULGATION 1 Reçu à : le à h	SECTION III	ACCUSÉ DE RÉCEPTION
Reçu à : le à h	Reçu à :	leàh
X	XSIGNATURE DU DESTINA	ATAIRE DE LA DIVULGATION 1
X	Recu à :	le à h
X		u
	XSIGNATURE DU DESTINA	ATAIRE DE LA DIVILIGATION 2

Organisme d'autoréglementation du courtage immobilier du Québec
4905, boulevard Lapinière, bureau 2200, Brossard (Québec) J4Z 0G2 • Téléphone : 450 676-4800 ou 1 800 440-5110 • Téléc. : 450 676-7801
Info OACIQ : 450 462-9800 ou 1 800 440-7170 • www.oaciq.com • info@oaciq.com